



Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques

Connaitre les avantages, les inconvénients et les risques de chacun de ces dispositifs, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

OBJECTIFS :

- 1/ Identifier les solutions adaptées au contexte
- 2/ Maîtriser les procédures
- 3/ Connaitre les risques juridiques

PUBLIC :

Dirigeants, responsables et collaborateurs des services RH.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

Introduction et tour de table (0,25h).

Mesures alternatives au licenciement (2h) :

- Modification du contrat de travail pour motif économique,
- Accord de performance collective,
- Activité partielle,
- Rupture conventionnelle individuelle et collective.

Définition et cadre juridique du licenciement pour motif économique (0,75h) :

- Quiz : causes valides de licenciement.

Les procédures de licenciement pour motif économique (2h) :

- Individuel,
- De moins de 10 salariés et plus,
- De 10 salariés et plus,
- Quiz : critères objectifs pouvant caractériser les difficultés économiques.

Les obligations liées aux licenciements économiques (2h) :

- Obligation de reclassement, C.S.P. et congé de reclassement,
- Priorité de réembauche,
- Indemnités,
- Cas pratique : calculer le coût du licenciement pour motif économique.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.



CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Christiane ENGELSTEIN

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR